

Bulletin de la Société archéologique de Touraine

Source gallica.bnf.fr / Société archéologique de Touraine

Société archéologique de Touraine. Bulletin de la Société archéologique de Touraine. 1987.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Les systèmes de défense dans les souterrains-refuges tourangeaux

*par MM. J.M. MACHEFERT,
J. TRIOLET, L. TRIOLET*

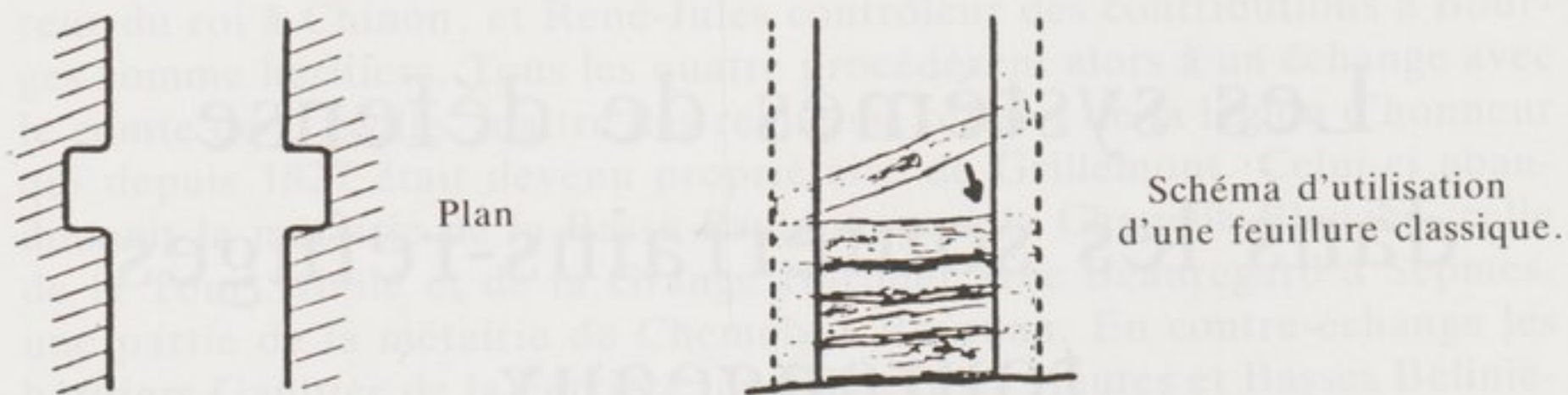
Les souterrains-refuges, au plan assez complexe, comportent un nombre plus ou moins important de salles, reliées par des couloirs étroits faisant généralement de multiples coudes. Les parois présentent des aménagements destinés à améliorer le confort des occupants, ou alors à assurer leur défense. Ce sont ces derniers que nous allons plus spécialement étudier dans cette communication, car nos découvertes récentes, réalisées en Touraine, nous permettent de préciser leur mode d'utilisation.

Rappelons tout d'abord les aménagements traditionnels caractérisant les souterrains-refuges. Les couloirs sont dans tous les cas sinueux et étroits (moins d'un mètre, et plus généralement 70 cm de large), et ils présentent de nombreux embranchements. Ces derniers rendent l'orientation délicate pour un individu ne connaissant pas les lieux et se déplaçant avec difficulté à cause de l'obscurité et de l'étroitesse des couloirs.

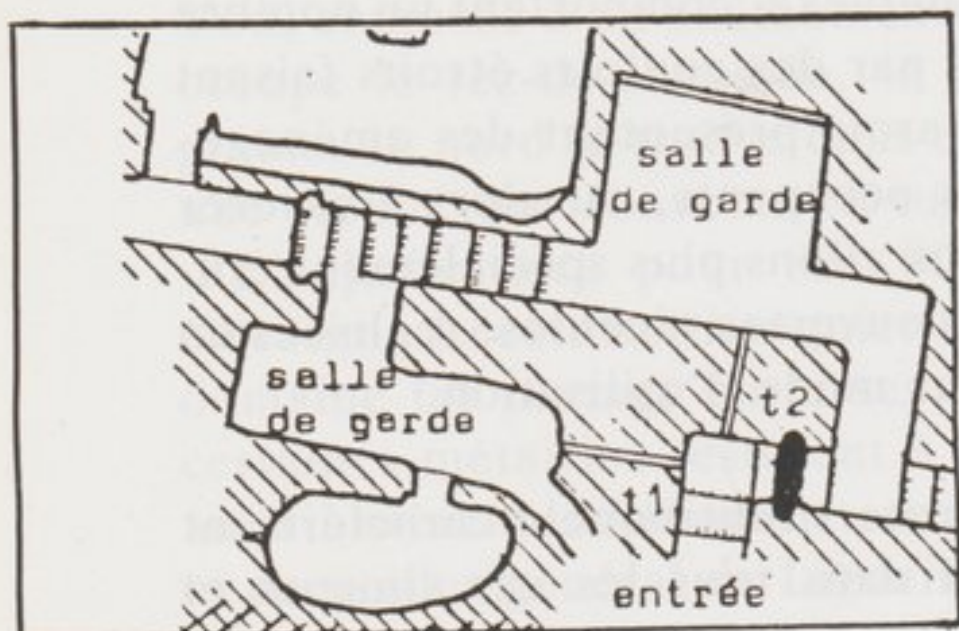
Dans les parois de ces mêmes couloirs, on rencontre parfois des renforcements qui permettaient, soit à deux personnes de se croiser, soit à un défenseur d'attendre les assaillants afin de les surprendre.

Parfois, les couloirs se resserrent au point de ne permettre le passage qu'à une personne seule rampant dans un goulot d'une trentaine de centimètres de diamètre : on parle alors de chatière. Ces chatières ont une longueur variant d'une vingtaine de centimètres à plus d'un mètre. Dans de telles étroitures, on conçoit aisément qu'il soit impossible de se défendre contre une quelconque attaque, ne serait-ce que celle d'un individu muni d'un gourdin qui attend à la sortie. D'autre part, il est très difficile de déloger le corps d'un assaillant blessé qui bloque alors le passage de ses compagnons.

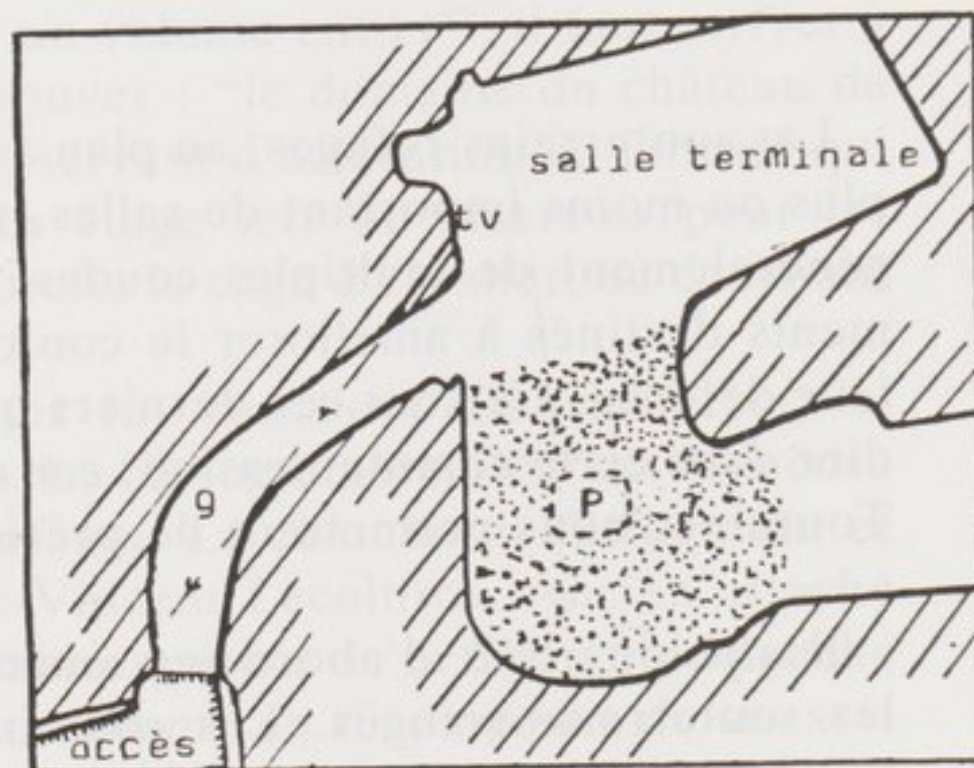
Figure n° 1



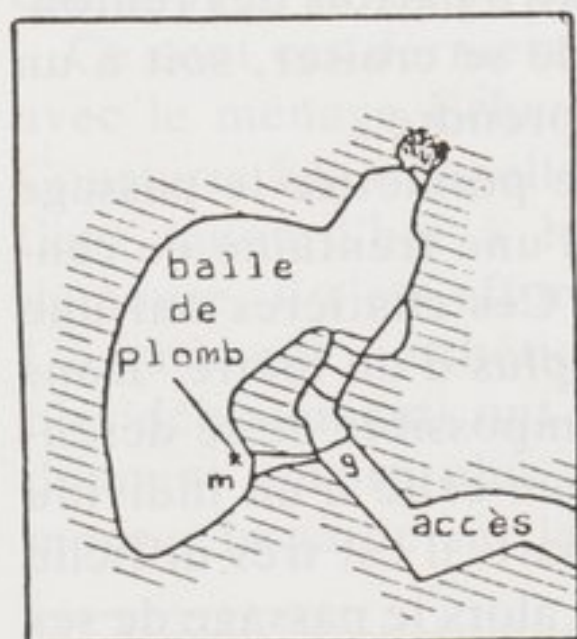
SYSTEMES DE DEFENSE



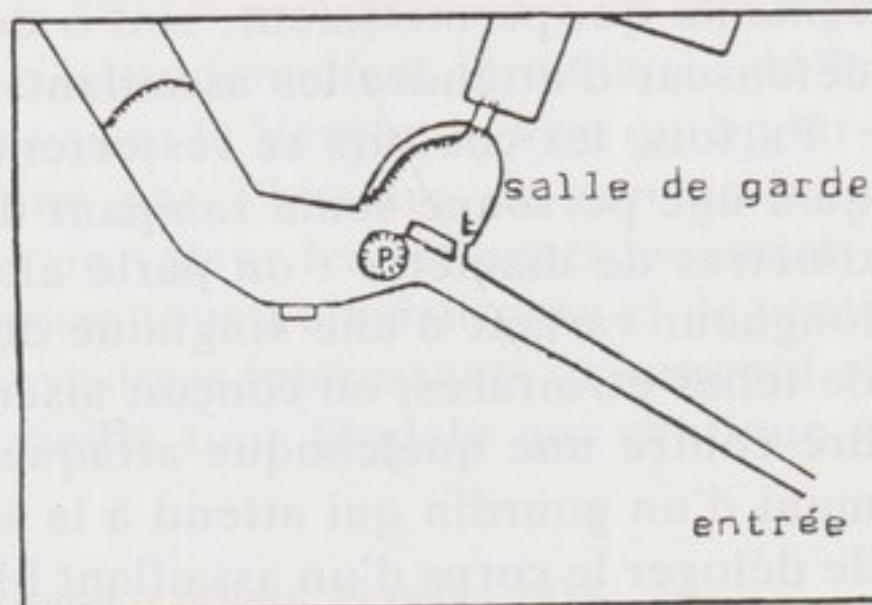
Association feuillure/trous de visée dans le souterrain du château de La Celle-Guenand.



Association chatière (g)/trou de visée à la Jugeraie. (Fig. n° 3).



Association chatière (g)/meurtrière à Beauvais. (Fig. n° 4).



Association puits (p)/trou de visée dans le souterrain de l'église de Pétoisse. (Fig. n° 2).

Mais ce ne sont pas là les seuls aménagements destinés à ralentir, stopper ou anéantir un éventuel assaillant. En effet, il est relativement fréquent de rencontrer des puits ou des silos s'ouvrant au milieu d'un couloir étroit. Il faut alors les enjamber avant d'aller plus avant dans le souterrain. De plus, les couloirs pouvaient être bloqués par des rondins de bois encastrés dans des feuillures taillées dans les parois. Ces feuillures se présentent soit sous forme de rainures verticales, soit sous forme d'une encoche en "virgule" faisant face à un petit trou cylindrique (figure n° 1).

Enfin, il convient de noter les trous de visée, trous plus ou moins horizontaux, d'une dizaine de centimètres de diamètre, reliant généralement une salle à un couloir et qui devaient avoir la même fonction que les meurtrières rencontrées dans des souterrains très élaborés.

En fait, tous ces aménagements se rencontrent rarement seuls, mais sont associés entre eux pour former alors des obstacles pratiquement infranchissables. Ainsi, dans le souterrain de Beauvais (commune de Draché), rencontre-t-on un puits creusé sur toute la largeur du couloir, précédant un système de deux feuillures consécutives, si bien qu'un assaillant devait d'abord franchir le puits avant de défoncer les feuillures et il ne pouvait pas prendre d'élan, le puits empêchant tout recul. Un système voisin se trouve dans le souterrain de la Voûte (commune de Seuilly). Dans ce cas, une feuillure taillée dans les parois du couloir précède d'un bon mètre un "silo" creusé dans le sol d'une salle, juste au débouché du couloir, après une marche. Un individu mal éclairé ayant franchi la feuillure, ne peut éviter ce piège, surtout s'il arrive assez vite, l'endroit étant de plus couvert d'argile et très glissant. Ce silo ne fait pas plus de 1,50 m de profondeur et l'assaillant risquait seulement de se casser une jambe, ce qui le mettait à la merci des défenseurs de la salle. Il est d'autre part intéressant de remarquer que ce silo pouvait recevoir un bouchon lorsque le souterrain n'était pas en état de défense (l'encastrement réservé à ce bouchon est encore bien visible).

Un système de défense encore plus perfectionné, et comportant également l'utilisation d'un puits, se trouve dans le souterrain du château de Cécigny (commune de Lerné), ouvrage par ailleurs très soigné puisqu'il possède une très belle galerie appareillée. Ici, après avoir franchi une porte s'ouvrant à droite, on rencontre sur le côté gauche un puits qui ne peut être évité que si la porte est complètement ouverte et rabattue contre la paroi de droite (où un logement est prévu à cet effet). On est alors conduit à longer le mur de droite pour passer quelques mètres plus loin devant une niche dissimulée par la courbure de la galerie. Là, un défenseur peut très bien attendre des assaillants qui ne peuvent lui échapper.

Ce genre de système comportant un puits se rencontre aussi en dehors de notre région. Ainsi Raymond PROUST cite l'exemple d'un souterrain de Pétosse (Vendée), où un puits est creusé en travers d'un couloir, ce puits étant précédé (dans le sens logique de la progression) d'un trou de visée : un assaillant arrivant dans le souterrain est obligé de s'arrêter avant de



Crissay-sur-Manse, souterrain du château. Escalier remontant des salles terminales, débouchant dans la salle B face à l'appui en forme d'écusson permettant le contrôle de deux trous de visée.
(Photographie L. Triolet).

franchir le puits. Il s'est automatiquement placé face au trou de visée à travers lequel les défenseurs vont essayer de l'abattre (figure n° 2).

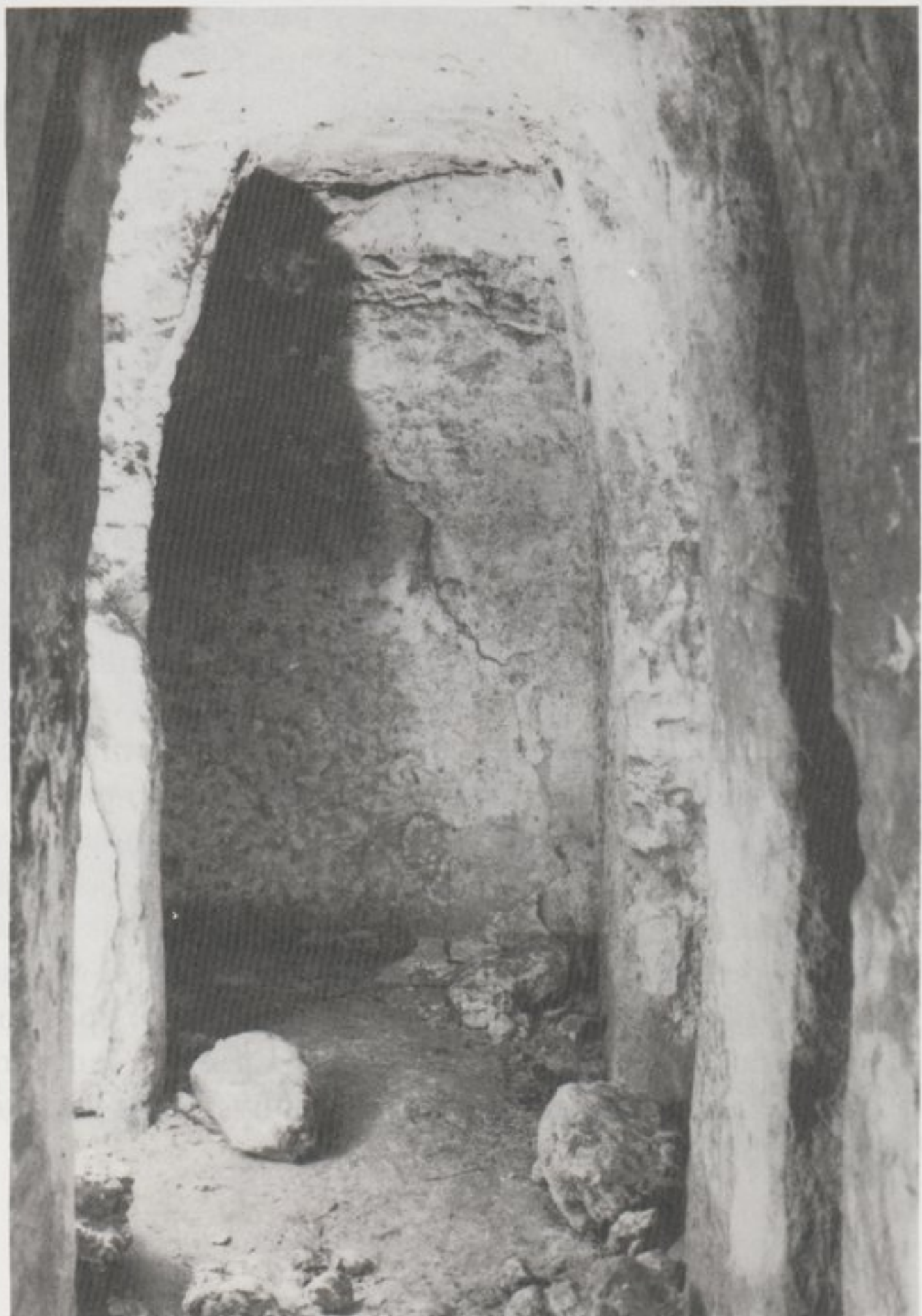
Il existe aussi d'autres systèmes de défense ne comportant pas de puits, mais qui n'en sont pas moins ingénieux et redoutables. Ainsi dans le souterrain de Beauvais déjà cité, juste avant d'aboutir dans la salle la plus éloignée de l'entrée, se trouve une chatière suivie d'une feuillure. Ainsi, avant d'accéder à l'ultime refuge il fallait franchir en rampant une chatière très étroite, à l'issue de laquelle il fallait forcer un mur de rondins empilés dans la feuillure, et ceci en étant littéralement coincé dans la chatière où tout mouvement est difficile.

Les chatières peuvent aussi servir à obliger un assaillant à suivre une trajectoire définie. Ainsi dans le souterrain de la Jugeraie (commune de Sainte-Maure) il existe un passage assez bas, peu large et incurvé, surveillé par un trou de visée placé de telle sorte qu'un défenseur situé dans la dernière salle du souterrain puisse contrôler ce passage du début à la fin. Le trou est creusé de façon si ingénieuse que tout projectile lancé par cette issue atteint à coup sûr un assaillant se trouvant n'importe où dans la chatière (figure n° 3). Un dispositif similaire, moins élaboré quoique redoutable se trouve à l'entrée du souterrain de Ré (commune du Petit-Pressigny). Là, dès l'entrée, le visiteur se trouve à un carrefour : soit il va tout droit et alors il doit franchir une chatière circulaire d'une quarantaine de centimètres de diamètre, soit il part sur le côté gauche mais est arrêté par une feuillure importante. De plus au niveau du carrefour se trouve le débouché d'un trou de visée communiquant avec une salle du souterrain. On constate ici encore que ce trou de visée est très judicieusement disposé car les assaillants sont obligés de s'arrêter devant le trou de visée, soit pour s'allonger avant de franchir la chatière, soit pour forcer le barrage de rondins empilés dans la feuillure. Enfin un autre système de défense du même type, mais de conception militaire encore plus rigoureuse, se trouve dans le souterrain du château de La Celle-Guénand. Ici l'entrée se fait par un escalier qui aboutit, après un coude devant une imposante feuillure. Mais ceci n'est rien tant que l'on ne s'est pas aperçu que, faisant face à la feuillure, dans le mur, se trouve un trou de visée provenant d'une petite salle située à l'intérieur du souterrain, et pointant dans le dos de l'assaillant. Cet aménagement était remarquablement complété par un second trou de visée prenant en enfilade l'escalier d'accès au souterrain. Ainsi, un individu entrant dans le souterrain est obligé de se trouver continuellement dans l'axe d'un trou de visée, et il ne pourra y échapper qu'en forçant la feuillure située après le premier coude.

On peut alors se demander quelles armes étaient utilisées pour défendre les souterrains, car pourquoi déployer de tels trésors d'ingéniosité pour placer des trous de visée dans des endroits si soigneusement déterminés. Nous pensons avoir trouvé la réponse à cette question au pied d'une meurtrière du souterrain de Beauvais. En effet, en surface, à peine enfouie dans le sol tassé, nous avons découvert par hasard une balle en plomb



Passage d'une chatière. Ce goulot débouche dans la salle à une certaine hauteur de façon à obliger l'assaillant à prendre appui avec ses mains sur le sol, ce qui le rend encore plus vulnérable.
(Photographie L. Triolet).



Couloir d'accès à la salle E de la cave-forte (Saint-Epain). Avant le coude vers la gauche on peut observer 2 feillures. La première (rainure verticale très visible au premier plan à droite) a une profondeur de 10 cm et une largeur de 25 cm. La seconde un mètre plus loin (éclairée au second plan) est beaucoup plus importante : largeur de 50 cm et profondeur de 30 cm.

(Photographie L. Triolet).

sphérique de 13 mm de diamètre. Cette balle était dans une salle, au pied d'une meurtrière surveillant un couloir (figure n° 4), et elle a très bien pu être perdue au cours de la défense du souterrain. Ainsi, il semble donc que les souterrains pouvaient être défendus par des armes à feu telles des couleuvrines ou des arquebuses. Un autre argument plaidant en faveur d'un tel mode de défense est la taille des trous de visée. En effet, dans tous les souterrains que nous avons visités, leur diamètre semble assez "normalisé". Il est toujours d'une dizaine de centimètres, ce qui correspond bien au diamètre extérieur d'une couleuvrine, qui, une fois bloquée dans un trou pouvait "nettoyer" toute la zone devant elle.

D'autre part, n'oublions pas que dans tous les exemples cités plus haut les trous de visée débouchent toujours face à des endroits où l'assaillant est obligé de s'arrêter, soit à cause d'une chatière, soit à cause d'une feuillure, et où il est obligé d'être très près de la gueule de l'arme à feu, ce qui permet de tirer à coup sûr et sans crainte de manquer l'adversaire. Il est aussi possible que dans certains cas, comme dans le souterrain de la Jugeraie, la présence de deux trous de visée jumelés et parfaitement parallèles permette aux défenseurs de recharger une arme pendant qu'une seconde tirait dans la même direction, garantissant ainsi une continuité dans le tir. Il se pose cependant le problème des gaz de combustion créés par l'explosion de la poudre. Dans certains souterrains comme la Jugeraie, Ré, ou Beauvais, ce problème semble avoir été résolu en plaçant un trou d'aération (petit trou vertical foré dans le plafond, qui communique avec la surface pour apporter de l'air frais) à proximité du trou de visée du côté des défenseurs. Il faut aussi noter que les gaz sortent plus aisément par la bouche de l'arme donc du côté des assaillants. D'autre part, il faut se rappeler qu'au XIV^e siècle les armes à feu étaient bien moins chères que les arcs et les arbalètes. Ainsi, en Angleterre, un document de 1353 donne le prix de 3 shillings pour un tube de petit format, et estime à 66 shillings une grande arbalète.

Mais il faut aussi constater que dans certains cas des armes d'hast devaient aussi être employées, car certains trous sont trop près du sol pour que l'on puisse y utiliser une couleuvrine. Un épieu ferré était facile à fabriquer et redoutablement efficace.

Par ailleurs, au souterrain du Rouinceau (commune de Charnizay), l'existence d'une meurtrière creusée au dépend d'une fissure naturelle, et comportant un appui transversal taillé convenant parfaitement à une arbalète nous permet de penser que ce type d'arme a pu aussi être utilisé, malgré son prix et l'entraînement nécessaire à son maniement. Il faut noter qu'ici la fissure est de faible longueur, ce qui facilite l'utilisation d'une arbalète, alors que l'emploi d'un tel engin pour tirer à travers un trou de visée d'un mètre de long (ce qui se rencontre fréquemment) est une performance assez difficile à réaliser si on ne veut pas que le trait touche la roche lors de son parcours dans le conduit.

Enfin, il faut remarquer que les armes à feu ont été dès leur apparition très utilisées par les milices bourgeoises à cause de leur faible coût, mais



La cave forte (Saint-Epain), au premier plan un pilier tronqué, au fond à gauche le débordé du couloir d'accès et juste à sa droite une niche de vedette permettant à un défenseur de se dissimuler de façon à pouvoir frapper l'intrus par surprise.

(Photographie L. Triolet).



Grande salle de Beauvais (Draché), au fond l'arc appareillé en ogive du couloir d'accès. Dans la paroi droite de ce couloir débouchent deux meurtrières, celles-ci, contrôlées depuis l'intérieur du souterrain, devaient permettre d'anéantir bon nombre d'assaillants.

(Photographie L. Triolet).

aussi à cause de leur facilité d'entretien, ce qui correspond bien à l'esprit dans lequel étaient creusés les souterrains-refuges.

Parmis les aménagements que l'on rencontre dans les souterrains, les anneaux sont relativement rares par rapport aux autres structures (bancs, niches...). Nous en avons rencontré à Ré, à la Voûte, et au Quellay. Leur utilisation a pu être domestique, mais divers éléments nous incitent à penser qu'ils faisaient aussi partie du système de défense du souterrain.

Quelles étaient les utilisations de ces anneaux ?

La première venant à l'esprit est celle d'attacher des animaux domestiques, comme cela se faisait il n'y a pas si longtemps dans les étables troglodytiques. Dans certains souterrains, les réfugiés essayaient de sauver aussi leurs moyens de subsistance. Ainsi à Ré, on trouve des anneaux dans la salle A, qui, de toute évidence a été conçue pour accueillir des animaux domestiques.

Cependant, n'était-il pas plus simple de parquer ces animaux dans une salle du souterrain ? De plus, notamment à la Voûte et au Quellay, les anneaux sont placés aux endroits stratégiques, entrées de couloir, croisements, feuillures. Ainsi, au Quellay, le seul anneau est placé au principal carrefour du souterrain. Vue l'étroitesse des couloirs, il semble curieux d'attacher une bête au seul endroit où elle bloquera tout déplacement, alors qu'il y a de la place dans les nombreuses salles.

De plus, certaines traces de griffes au niveau de ces anneaux, bien que leur origine ne soit pas facile à déterminer, ressemblent étrangement aux traces laissées par un chien.

Nous pensons donc que tous les anneaux découverts dans les souterrains aménagés n'ont pas servi à attacher du bétail, comme l'ont affirmé certains auteurs. Des chiens, placés au carrefour de couloirs étroits, à la sortie d'un boyau défendu par une feuillure obstruée par des madriers, au débouché d'une chatière, pouvaient, dans les conditions d'obscurité et d'hostilité, constituer un élément de défense très efficace.

Ces souterrains se rencontrent parfois sous des châteaux, qu'ils complètent alors en constituant l'ultime retranchement, ou bien en constituant un élément de défense : ainsi à Crissay-sur-Manse, le souterrain existant sous le château possède une galerie de contre-mine qui pouvait s'avérer fort utile lors d'un siège. Mais le plus souvent ces souterrains sont situés près d'un groupe de maisons, d'une ferme forte ou d'un petit manoir peu fortifié, et ils constituaient le seul moyen efficace de défense des habitants du lieu, qui pouvaient ainsi se mettre à l'abri des ravages causés par des brigands, des troupes en chômage ou des raids ennemis si fréquents dans nos régions aux XIV^e et XV^e siècle, périodes durant lesquelles ces souterrains ont dû être creusés, si on en croit les divers graffiti découverts lors de nos explorations (figure n° 5).

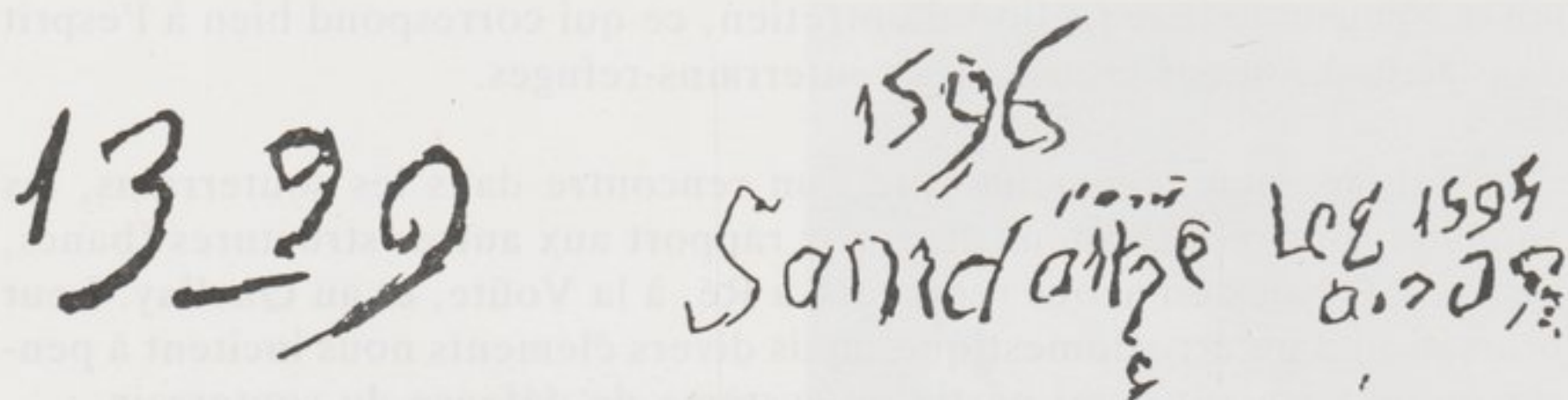


Figure n° 5 : Graffiti découverts au cours de nos explorations.

Ainsi nous pensons que ces souterrains ont constitué un moyen efficace de défense pour les paysans et les petits nobles de notre région à la fin du Moyen Age. Ces souterrains présentent l'avantage d'être facilement creusables par tout agriculteur (qui ne savait creuser le tuf à cette époque ?), et d'être très faciles à défendre, non pas face à un adversaire déterminé voulant absolument conquérir le lieu (le problème est le même avec une forteresse), mais face à un adversaire cherchant surtout à ravager une région et à massacrer les gens faisant obstacle à sa progression.

Finalement, il semble possible d'affirmer, dans l'état actuel de nos connaissances, que les souterrains-refuges que nous avons explorés en Touraine constituaient en quelque sorte les "châteaux forts de la vilaine gent", ainsi que de formidables retraites pour les défenseurs d'une forteresse.

BIBLIOGRAPHIE

- CORDIER G. — Quelques souterrains refuges de Touraine, *Bull. Amis Vieux Montrichard*, t. 5, p. 14-45.
CORDIER G. — Quelques vestiges anhistoriques de la région du Grand-Pressigny, *Chtonica*, n° 3, p. 17-39.
CORDIER G., MAUNY R. — Souterrains refuges, caves fortes, et hypogées de Touraine, *Bull. Amis Vieux Chinon*, t. 7, (1967), p. 13-95.
Subterranea : Bulletin de la Société Française d'étude des Souterrains.
MACHEFERT J.M., TRIOLET J. et L. — *Souterrains refuges de Touraine*, 1987, éditions Nouvelle République.

Remarque :

Si vous pouvez faciliter nos recherches en nous apportant des renseignements sur des souterrains que vous connaissez, ou dont vous avez entendu parler, contactez-nous : J. et L. Triolet, J.M. Machefert, Villa du Haut Beaulieu, Bel-Air, 37300 Joué-lès-Tours.